

Bulletin No 3 / février 2010

La question du financement d'un revenu de base constituera l'essentiel de l'activité de l'association BIEN-Suisse en 2010. Une publication est en préparation, avec des articles de Suisse, complétés par des contributions internationales. C'est pour cette raison que nous présentons à nouveau les arguments qui nous poussent à nous engager pour un revenu de base inconditionnel (pages 2 et 3).

**Préavis : mardi 30 mars, 18.00 heures, Hotel Kreuz, Berne :
conférence sur le Projet de revenu de base de Otjivero, en Namibie**

Le syndicaliste namibien Herbert Jauch présentera le 30 mars 2010 l'expérience du projet de revenu de base à Otjivero. Nous en avons déjà parlé dans ce bulletin. Le projet expérimental s'est terminé officiellement le 31 décembre 2009. Maintenant s'ouvre le temps des débats: le revenu de base est-il un modèle approprié pour le travail de coopération au développement ? Herbert Jauch parlera aussi des perspectives d'avenir pour Otjivero.

Nouvelles internationales

Une pétition européenne pour l'introduction d'un revenu de base inconditionnel

Au début de 2010 sera lancée sur internet une pétition auprès de l'Union Européenne revendiquant l'introduction d'un revenu de base inconditionnel. C'est maintenant que naissent les mécanismes de la démocratie de base dans l'UE : la pétition doit être placée dans ce contexte. Nous mettrons le texte sur le site de BIEN-Suisse (www.revenudebase.ch).

Après l'Alaska la Mongolie ?

La Mongolie est surtout connue des touristes qui veulent passer la nuit dans une yourte à Ulan Baator. Ces derniers temps, d'importantes découvertes de matières premières ont été annoncées, et leur exploitation est imminente, si bien qu'on s'attend à des recettes fiscales considérables. D'après BIEN-Newsflash no 59 (décembre 2009), il est prévu de distribuer un revenu de base inconditionnel à tous les habitants, de manière analogue au dividende du pétrole en Alaska. On parle de mille dollars étasuniens par an - ce serait une somme considérable, si on le rapporte au PIB (136 dollars par personne). Un montant moins élevé est cependant réaliste.

Alaska : USD 1305 en 2009

D'après une information de l'association américaine pour un revenu de base USBIG le dividende du Fonds Permanent de l'Alaska a été cette année de 1305 dollars par personne, nettement moins que les 3200 dollars de l'année précédente. Toutefois les moyens de ce fonds ont de nouveau augmenté après la chute due à la crise boursière, si bien qu'on prévoit de nouveau un dividende plus élevé en 2010.

Pourquoi un revenu de base ?

Les systèmes de sécurité sociale peinent à répondre aux besoins des formes toujours plus complexes de l'organisation sociale. Avec le **revenu de base inconditionnel**, nous disposons d'un instrument qui répond totalement au besoin fondamental d'une sécurité sociale sans failles : empêcher toute paupérisation dans une société complexe et perpétuellement en changement. De surcroît, il constitue une base capable de s'adapter aux changements des conditions cadre, sans que soient pour autant sacrifiés les acquis gagnés de haute lutte. Cette approche n'est pas nouvelle, mais elle comporte pour la société actuelle un potentiel considérable.

L'idée de base: Tous les habitants, pas seulement les pauvres et les laissés-pour-compte, reçoivent chaque mois de l'Etat ou de l'administration compétente une sorte de rente de base. Il s'agit d'un droit auquel on ne peut renoncer. Nous mettons le système sur la tête: les gens ne reçoivent pas une aide subsidiaire en cas de besoin, mais ont d'emblée droit au revenu de base inconditionnel. Le principe est comparable à l'AVS suisse, laquelle est d'ores et déjà versée à tous les habitants atteignant l'âge de la retraite, sans qu'il soit tenu compte d'autres revenus ni de la fortune.

Le fondement: Il y a les principes, tels que le droit fondamental de l'individu au minimum vital et à sa part de la richesse produite; mais il y a aussi, et toujours davantage, la nécessité de concevoir un nouveau type d'Etat social, qui tienne compte d'une automatisation pratiquement achevée et d'une division planétaire du travail. Cette évolution de l'économie implique une dynamique permanente, des changements continus et une grande flexibilité. Afin que cette situation n'engendre ni victimes ni précarisation, il est nécessaire de créer pour chacun une base d'existence stable et solide qui tienne debout en toutes circonstances.

Celles et ceux qui préconisent le revenu de base se fondent sur quatre critères: Le revenu de base doit s'appliquer à **tous les habitants** (voir plus haut). Il doit être **inconditionnel** (sans obligation de cotiser ni de fournir de contre-prestation). Il doit être d'un **montant adéquat**, c'est à dire suffisant pour **satisfaire les besoins de base**, assurer le minimum vital (y compris les besoins sociaux et culturels). Il doit être versé à chaque personne **individuellement**, et son montant être le même pour tous, que le bénéficiaire vive seul, en couple, en famille ou en communauté.

BIEN-Suisse ajoute, lors des discussions internes, le critère de la **neutralité des coûts** : le coût du revenu de base ne devrait pas être supérieur à celui de la sécurité sociale actuelle.

Les quatre piliers

Pour tous les habitants: Tous les mécanismes de contrôle et d'attribution disparaissent. Avec le revenu de base inconditionnel la sécurité sociale devient un droit fondamental ancré dans la Constitution. Dans une société complexe et flexible, où les projets de vie sont souvent soumis à des modifications, voulues ou subies, c'est nécessaire pour une authentique liberté.

Inconditionnel : Le revenu de base n'est soumis à aucune condition, telle que versement de cotisations, cours de formation, recherche d'emploi ou contre-prestations sous forme de travail. Nous partons de l'hypothèse que les individus sont responsables et actifs par eux-mêmes. L'Etat moderne doit respecter leur autonomie.

Individuel : Il ne doit y avoir ni réduction ni pénalisation pour les personnes vivant en couple, en famille ou en communauté. Le contrat social ne repose plus sur le couple et le mariage, avec un père nourricier. Paradoxalement, le revenu de base renforce néanmoins avant tout les familles, les couples et les personnes seules élevant des enfants. Avec le revenu de base, une famille avec deux enfants reçoit l'équivalent d'un salaire moyen. Ceci peut paraître injuste. Mais ce qui est injuste, n'est-ce pas qu'une personne sans enfant dispose du même revenu qu'une personne qui élève des enfants? Le coût de l'éducation pour les 20 premières années de vie est estimé entre 500'000 et 1 million de francs. Selon nos propositions, un demi revenu de base pour cette période correspond à 300'000 francs.

Un montant suffisant : Nous proposons un montant de 2'500 francs par personne et par mois. Les directives sociales actuelles sont légèrement inférieures. 2'500 francs par mois représente un bon repère pour un minimum vital socioculturel. Des modèles préconisant un montant inférieur, par exemple 1'500 francs, ne se veulent pas inconditionnels (ils exigent un complément en travail salarié), ou impliquent le maintien des assurances sociales existantes.

Le financement

BIEN-Suisse part du principe de la neutralité des coûts, c'est-à-dire qu'il ne doit pas modifier de manière significative la répartition des finances de l'Etat et l'équilibre économique. Nous ne considérons donc pas le revenu de base comme un levier pour modifier les rapports de force dans le pays, mais comme un projet dont le but est d'offrir à l'individu une plus grande liberté. Nous ne sommes pas pour autant opposés à tout changement et rééquilibrage, ceux-ci ont lieu de toute manière en permanence. Il revient à la population de se déterminer sur des sujets comme la fiscalité (impôt sur l'énergie, la fortune, les successions), indépendamment de la question du revenu de base.

C'est dans le **domaine du financement** qu'il se doit vérifier si le revenu de base n'est qu'une belle idée ou s'il est effectivement faisable. BIEN-Suisse considère que le revenu de base est réalisable dès à présent, dans le respect des éléments évoqués. Pour le financement, trois sources principales entrent en considération:

- financement par les impôts directs (impôt fédéral direct, impôts sur l'énergie, la fortune, les successions etc.)
- financement par la TVA (voir le modèle de Götz Werner, propriétaire de la chaîne de drogueries allemandes dm, avec un taux de TVA de 100%).
- système de compensation (déduction d'un montant égal au revenu de base sur les revenus nettement supérieurs à celui-ci).

On peut bien évidemment combiner ces trois variantes.

Autres aspects et facteurs dynamiques

Le revenu de base ne garantit pas le maintien du niveau de vie antérieur, comme par exemple l'assurance chômage. Pour la part du salaire dépassant le revenu de base, des assurances complémentaires (chômage, accidents, maladie, invalidité) sont conclues dans le cadre des conventions collectives de travail (CCT). Ces assurances complémentaires peuvent prendre la forme d'une assurance générale du revenu telle que proposée par le réseau de réflexion Denknetz .

Main-d'œuvre, pénurie de main-d'œuvre : Par le découplage partiel du travail et du revenu à travers le revenu de base, l'obligation de travailler est réduite. Ceci représente pour l'ensemble de la société plutôt un progrès et ne devrait pas poser de problèmes aux entreprises progressistes. Les travaux ingrats seront mieux rétribués. D'autres part, des activités peu, voire pas du tout rétribuées seront revalorisées de manière indirecte (non visible sur le marché). Dans le cas normal, l'économie devrait continuer de fonctionner comme à présent, les salaires et les motivations étant généralement suffisamment élevés, et l'être humain foncièrement actif.

Migrants. Pour les habitants étrangers s'appliquent des dispositions particulières conformément au droit des étrangers : le droit au versement du revenu de base commence après un délai de carence (par exemple deux ans d'activité professionnelle), avec une réglementation spéciale pour certains cas particuliers (par exemple les étudiants), réglementation renforcées par des accords entre Etats. Dans le domaine de l'asile, on applique des dispositions analogues. Cependant, pour bénéficier du salaire de base, il faut résider en Suisse; ceci vaut aussi pour les Suissesses et les Suisses, jusqu'à l'âge de la retraite. La solution définitive pour ce type de questions ne sera donné que lors de l'introduction d'un revenu de base dans les Etats voisins voire, avec le temps, sur tout le globe.

Manifestations

Assemblée annuelle de BIEN-Suisse

Elle aura lieu le samedi 6 juin à Fribourg. On y discutera du financement du revenu de base, en particulier des différents modèles possibles pour la Suisse.

13^e Congrès de BIEN à Sao Paolo du 30 juin au 2 juillet 2010

Le 13^e Congrès international de BIEN se déroulera en 2010 au Brésil. Pour des informations détaillées et actualisées : www.bien2010brasil.com. Délai pour l'envoi de contributions : 25 février 2010 (bien2010.callforpapers@gmail.com).

Un cas concret

Une chômeuse quinquagénaire

Heidi a travaillé pendant 25 ans dans le même commerce : travaux administratifs avec comptabilité, vente, téléphone, un poste varié où elle était très appréciée.

L'entreprise a fermé, elle a été licenciée à l'âge de 49 ans. Elle possède un CFC d'employée de commerce et un excellent certificat de travail; elle parle français, anglais et suisse-allemand; malheureusement son surpoids ne lui permet pas de répondre au critère d'une "excellente présentation".

Après 1 an de recherches d'emploi énergiques mais sans résultat, elle a compris que ses chances de retrouver un emploi étaient très faibles. (A Genève en 2008, on ne rencontre aucune femme qui ait retrouvé un emploi après 50 ans, ni aucun homme d'ailleurs).

Alors, Heidi a décidé de s'investir ailleurs, dans une activité intéressante d'une utilité sociale incontestable: elle s'occupe de ses petits-enfants. Cela permet à sa fille d'exercer une activité professionnelle à plein temps. Mais quand on est chômeuse, on ne fait pas que qu'on a choisi : il faut continuer les recherches d'emploi. Lire les journaux et regarder les offres sur internet. Trouver des adresses d'employeurs potentiels, se renseigner sur les entreprises, rédiger des lettres de motivation. Adapter et imprimer son curriculum vitae. Envoyer le tout sans se faire d'illusion. C'est un gros travail, cela demande de l'énergie et un ordinateur en état de marche. L'office de l'emploi exige d'elle 8 recherches par mois. Heureusement elle s'est un peu habituée aux refus et aux non réponses des employeurs – cela ne pèse pas sur son moral autant que pendant les premiers mois de chômage.

Le "conseiller" du chômage est parfois accueillant, parfois visiblement stressé. Il sait bien que Heidi ne trouvera pas d'emploi à cause de son âge. Il l'a envoyée suivre aux frais de l'assurance un cours de recherche d'emploi : connaître ses points forts et ses points faibles sur le marché du travail, mieux rédiger son c.v., être à l'aise dans un entretien d'embauche, savoir s'affirmer... Heidi trouve que c'est totalement inutile pour elle: elle n'est jamais convoquée pour un entretien. Suivre le cours l'empêche pendant deux semaines d'accomplir des tâches bien plus importantes : amener et chercher les enfants à l'école, surveiller les devoirs. De cela le conseiller ne doit surtout rien savoir! Une fois, il lui a dit d'aller se présenter à un poste, à l'autre bout du canton; elle y a été, mais il y avait 15 candidates, toutes plus jeunes et plus jolies...

Pour Heidi, remplir ses obligations de chômeuse c'est comme un travail à mi-temps – un travail déplaisant mais nécessaire pour recevoir les indemnités de chômage en guise de salaire à la fin du mois. Elle se fait du souci pour l'avenir : encore 14 ans avant l'âge de la retraite.